

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf, le quinze Avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire

Etaient présents :

MM. AMSLER, CHAFFAUD, Mme CHICHEPORTICHE, M. VANDENBOSSCHE,  
Mme PENAUD, M. MOREL-LEFEVRE, Mme TIMERA, M. TRAYAUX, Mme PINTO,  
Mme LIBLIN, Mme WESTPHAL, MM. CHARTRAIN, BOURCIER (arrivé à 20h10), Adjoints  
Mme COURTET, Mme MILLE, Mme VALOTEAU (arrivée à 20h05), Mme VILLAUME,  
MM. DURAZZO, KHOURY, Mme FELGINES, Mme MARBACH, MM. MUSSO, GIACOBBI,  
MM. SPIDO, CAILLARD, GIRAUD, KORTMANN, GRANGE

Absents excusés et représentés ayant donné pouvoir (Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Madame BOURDINAUD donne pouvoir à Madame FELGINES
- Monsieur MARGOT donne pouvoir à Madame MILLE
- Monsieur CARDOSO donne pouvoir à Monsieur TRAYAUX
- Monsieur BALLET donne pouvoir à Madame CHICHEPORTICHE
- Madame LANTZ donne pouvoir à Monsieur CAILLARD
- Madame MEDDAH-AFAIFIA donne pouvoir à Monsieur SPIDO

Monsieur GIACOBBI est désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures 25

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2019 est adopté par **35 POUR**.

## II - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1<sup>er</sup> : D'affecter provisoirement le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 7 453 692,61 € comme suit :
  - 4 950 984,21€ en section d'investissement
  - 2 502 708,40€ en section de fonctionnement
- Article 2 : De reprendre par anticipation cette affectation au budget primitif 2019 comme suit :
  - Au chapitre 10 - article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement pour 4 950 984,21 €
  - A la ligne 002 « Résultat de fonctionnement » en recettes de fonctionnement pour 2 502 708,40 €.
- Article 3 : D'intégrer au budget primitif 2019, les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :
  - En dépenses : 3 349 328,79 €
  - En recettes : 2 491 739,31 €

*Résultat de vote : 35 POUR*

## III - BUDGET PRIMITIF 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article unique : Adopte le Budget Primitif 2019 par chapitre comme suit :

### **BUDGET VILLE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

chapitre	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
011	charges à caractère général	10 088 694,56 €	10 088 694,56 €
012	charges de personnel	18 752 000,00 €	18 752 000,00 €
014	atténuation de produits	330 000,00 €	330 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	11 517 814,00 €	11 517 814,00 €
66	charges financières	1 085 741,44 €	1 085 741,44 €
67	charges exceptionnelles	54 250,00 €	54 250,00 €
022	dépenses imprévues		
023	virement à la section d'investissement	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €
042	<i>op. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 091 500,00 €</i>	<i>1 091 500,00 €</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>48 120 000,00 €</b>	<b>48 120 000,00 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **RECETTES**

chapitre	Libellé	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
70	produits des services, du domaine	2 834 997,30 €	2 834 997,30 €
73	Impôts et taxes	36 005 424,00 €	36 005 424,00 €
74	dotations & participations	4 927 903,00 €	4 927 903,00 €
75	autres produits de gestion courante	337 553,30 €	337 553,30 €
013	atténuation de charges	147 200,00 €	147 200,00 €
77	produits exceptionnels	843 404,00 €	843 404,00 €
042	<i>op. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>520 810,00 €</i>	<i>520 810,00 €</i>
002	résultat antérieur reporté	2 502 708,40 €	2 502 708,40 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>48 120 000,00 €</b>	<b>48 120 000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

chapitre	Libellé	RAR 2018	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	TOTAL 2019 (RAR + VOTE)
20	immobilisations incorporelles	77 857,80 €	476 250,00 €	554 107,80 €	<b>554 107,80 €</b>
204	Subventions d'investissement versées	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	<b>15 000,00 €</b>
21	immobilisations corporelles	3 208 260,01 €	9 066 314,48 €	12 274 574,49 €	<b>12 274 574,49 €</b>
23	immobilisations en cours	48 210,98 €	- €	48 210,98 €	<b>48 210,98 €</b>
16	emprunts & dettes assimilées		3 200 000,00 €	3 200 000,00 €	<b>3 200 000,00 €</b>
27	autres immobilisations financières		3 000,00 €	3 000,00 €	<b>3 000,00 €</b>
040	op. d'ordre de transfert entre sections		520 810,00 €	520 810,00 €	<b>520 810,00 €</b>
041	op. d'ordre de transfert à l'intérieur de la section		210 902,00 €	210 902,00 €	<b>210 902,00 €</b>
001	Résultat reporté		4 093 394,73 €	4 093 394,73 €	<b>4 093 394,73 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>3 349 328,79 €</b>	<b>17 570 671,21 €</b>	<b>20 920 000,00 €</b>	<b>20 920 000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES**

chapitre	Libellé	RAR 2018	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	TOTAL 2019 (RAR + VOTE)
13	subventions d'investissement	1 991 739,31 €	1 790 925,48 €	3 782 664,79 €	<b>3 782 664,79 €</b>
16	emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	2 700 000,00 €	3 200 000,00 €	<b>3 200 000,00 €</b>
10	dotations, fonds divers		1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	<b>1 400 000,00 €</b>
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		4 950 984,21 €	4 950 984,21 €	<b>4 950 984,21 €</b>
27	autres immobilisations financières		7 949,00 €	7 949,00 €	<b>7 949,00 €</b>
024	Produits de cessions		1 076 000,00 €	1 076 000,00 €	<b>1 076 000,00 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement		5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	<b>5 200 000,00 €</b>
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		1 091 500,00 €	1 091 500,00 €	<b>1 091 500,00 €</b>
041	opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section		210 902,00 €	210 902,00 €	<b>210 902,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>2 491 739,31 €</b>	<b>18 428 260,69 €</b>	<b>20 920 000,00 €</b>	<b>20 920 000,00 €</b>

*Résultat de vote : 28 POUR et 7 ABSTENTIONS*

#### **IV - SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :**

##### **1) Subvention 2019 au CCAS :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article unique : Décide d'allouer la subvention d'équilibre ci-après au CCAS pour l'année 2019 :

##### **ARTICLE 657362 - Fonction 520 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CCAS	550 000,00 €
<b>TOTAL 657362-520</b>	<b>550 000,00 €</b>

*Résultat de vote : 35 POUR*

## 2) Subventions 2019 aux associations locales et établissements publics locaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1<sup>er</sup> : Décide d'allouer aux associations locales les subventions ci-après pour l'année 2019 :

### ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE

APOGEI 94	185,00 €
Alpha Sucy Handicap	83 781,00 €
Amicale du Personnel	4 000,00 €
APSI	250,00 €
Association Amicale des Familles de Sucy	4 360,00 €
Club Montaleau	8 500,00 €
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	370,00 €
Croix Rouge Française - Délégation Locale	2 815,00 €
ENSEMBLE	4 000,00 €
Association des résidents de la maison de retraite de la Cité Verte (Le Temps de Vivre)	100,00 €
Les Restaurants du Cœur	3 000,00 €
Secours Catholique - Equipe de Sucy	550,00 €
SOS Amitié Ile de France	105,00 €
Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers du Val de Marne (VMEH du 94)	800,00 €
Un Bouchon une Espérance	500,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE</b>	<b>113 316,00 €</b>

### ARTICLE 6574 - Fonction 40 ASSOCIATIONS SPORTIVES

2 CV Club de Sucy	2 000,00 €
Amicale des Joyeux pétanqueurs	1 000,00 €
Association Sportive Collège du Fort	2 500,00 €
Association Sportive du Collège du Parc	1 100,00 €
Club de Gymnastique Rythmique de SUCY	17 000,00 €
Gymnastique Volontaire Sucy	6 000,00 €
Espace Sportif de Sucy	244 560,00 €
Karate Do Club de Sucy	770,00 €
Moto Club de Sucy	1 000,00 €
Office Municipal des Sports	94 000,00 €
Rugby Club	42 000,00 €
Sucy Football Club	105 000,00 €
Sucy Judo	111 000,00 €
Tae Kwon Do Dojang	5 000,00 €
Tennis de Sucy en Brie	31 000,00 €
BMX SUCY 94	10 000,00 €
Vélo Club de Sucy	13 000,00 €
Section Sportive Scolaire de Sucy	13 000,00 €
Sucy Futsal Club	1 000,00 €
<b><u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u></b>	
Gymnastique Volontaire Sucy	3 000,00 €
Sucy Judo	20 000,00 €
BMX SUCY 94	5 000,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>728 930,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS CULTURELLES**

A la découverte du Fort de Sucy	1 500,00 €
Art et Mouvement	2 100,00 €
Centre de danse de Sucy -Académie Clôdine Barrais	700,00 €
Chorale Saint Martin	500,00 €
Climats	10 500,00 €
Club de lecture intercommunal	130,00 €
Club des Aventuriers de Sucy	110,00 €
Petit Théâtre Illustré	1 500,00 €
La Confrérie des Coteaux	1 000,00 €
Les Baladins du Val de Marne	3 000,00 €
SHAS	3 000,00 €
Université Inter-Ages de Créteil et du Val de Marne (Uia)	200,00 €
AMOPA 94	100,00 €
Atelier d'Histoire de Sucy	200,00 €
Les Amis de l'Harmonie	9 000,00 €
Au bonheur des contes	1 000,00 €
Destination Danses	700,00 €
Magie Danse	250,00 €
IZZ Dance	400,00 €
Jardin d'Artistes	800,00 €
Passion Musicale Crescendo	350,00 €
<b><u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u></b>	
Chorale Saint Martin	500,00 €
Atelier d'Histoire de Sucy	100,00 €
Destination Danses	1 500,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>39 140,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 025 ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES**

FCPE écoles élémentaires et maternelles	750,00 €
MDL du Lycée C. Colomb	900,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES</b>	<b>1 650,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS CIVIQUES**

FNACA Comité de Sucy	750,00 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1710ème section	460,00 €
Le souvenir Français - Comité de Sucy-en-Brie	200,00 €
Union Nationale des Combattants 129ème section	900,00 €
<b><u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u></b>	
Le souvenir Français - Comité de Sucy-en-Brie	1 500,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CIVIQUES</b>	<b>3 810,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 025 ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE & JEUNESSE**

Association Culturelle Israélite de Sucy	650,00 €
Foyer Socio-éducatif du Collège du Parc	2 500,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège du Fort	2 000,00 €
ABC +	2 000,00 €
Prête-moi ta plume	500,00 €
CROQ'LIVRES	1 500,00 €
KIFEKOI ?	400,00 €
Kacontrémoun	2 500,00 €
Scouts et Guides de France	3 650,00 €
CIGCIQ	300,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE &amp; JEUNESSE</b>	<b>16 000,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - ASSOCIATIONS FETES & CEREMONIES**

<b>Fonction 024</b>	
Comité des Fêtes et d'Animation de Sucy	22 500,00 €
<b>Fonction 025</b>	
Envol Moi	500,00 €
<b>Fonction 041</b>	
Association pour le Jumelage à Sucy	22 000,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS FETES &amp; CEREMONIES</b>	<b>45 000,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 832 ENVIRONNEMENT**

Groupement Syndical Apicole du Val de Marne et de la Seine	1 200,00 €
Amicale des Mycologues de Sucy	250,00 €
Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Val de Marne et de la Seine	420,00 €
OYE 349	1 500,00 €
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>3 370,00 €</b>

**ARTICLE 6574 - Fonction 048 COOPERATION DECENTRALISEE**

ASK avec les sœurs de Kisantu	1 000,00 €
Pan Projet Africain	400,00 €
Les Amis de la Cour des Femmes	2 500,00 €
MEVA MADA	400,00 €
Umma'Nité	500,00 €
<b>TOTAL COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>4 800,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>956 016,00 €</b>
----------------------	---------------------

- Article 2 : Décide d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions destinées à régler les rapports entre la Ville et certaines associations, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**  
sauf pour l'article 6574 fonction 40 « Associations sportives » : **34 POUR et 1 ABSTENTION**

Il est précisé que les Adjoints et les Conseillers suivants ne prennent pas part au vote :

**Article 6574 fonction 025 "Associations sociales et convivialité"**

- . Monsieur DURAZZO, Président d'Alpha Sucy Handicap
- . Monsieur MOREL-LEFEVRE, Président de l'APSI
- . Monsieur DURAZZO, Trésorier de l'APSI

**Article 6574 fonction 40 "Associations sportives"**

- . Monsieur TRAYAUX, Président de l'Espace Sportif de Sucy
- . Monsieur DURAZZO, Vice Président de l'Espace Sportif de Sucy
- . Monsieur VANDENBOSSCHE, Président de l'Office Municipal des Sports
- . Monsieur CHARTRAIN, Secrétaire du Rugby Club de Sucy
- . Monsieur GIRAUD, Trésorier du Sucy Judo

**Article 6574 fonction 025 « Associations Politique de la Ville et Jeunesse »**

- . Madame LIBLIN, Présidente d'ABC +
- . Madame VALOTEAU, Présidente de Kacontrémoun

**Article 6574 fonction 024 « Associations Fêtes et cérémonies »**

- . Monsieur TRAYAUX, Président du Comité des Fêtes et d'Animation COFAS

**Article 6574 fonction 041 « Associations Fêtes et cérémonies » :**

- . Monsieur MUSSO, Président de l'association pour le Jumelage

**V - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION : taxe d'habitation et taxes foncières pour 2019 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article unique : De maintenir, les taux d'imposition pour 2019, comme suit :

. <b>Taxe d'habitation</b>	<b>30,23 %</b>
. <b>Foncier bâti</b>	<b>22,33 %</b>
. <b>Foncier non bâti</b>	<b>132,43 %</b>

*Résultat de vote : 35 POUR*

**VI - TARIFS DE L'ESPACE COWORKING'SUCY :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1<sup>er</sup> : Décide de fixer les tarifs de location de l'espace COWORKING'SUCY comme suit :

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Demi-journée "nomade"	7,00 €	8,40 €
PACK 10 demi-journées "nomade"	60,00 €	72,00 €
Mensuel "nomade"	140,00 €	168,00 €
Bureau privatif demi-journée	15,00 €	18,00€
Salle de réunion par demi- journée	20,00 €	24,00 €

Les tarifs proposés reposent sur une quotité à la 1/2 journée

Un "Nomade" dans un espace de coworking correspond à 1 coworker sans poste attribué, pas de poste fixe.

Un "Poste" représente une place ou une personne

- Article 2 : Décide que le non-respect des conditions d'occupation de l'espace COWORKING'SUCY pourra donner lieu à l'application de pénalités, comme suit :

- 150 € pour le non-respect des règles d'occupation indiquées à la convention de location (dépassement d'horaire, salle rendue non nettoyée, sanitaires non nettoyés, appareils laissés en marche, portes non fermées, luminaires laissés allumés, détritux aux abords etc.)
- 300 € pour les matériels, locaux et abords abîmés, perte du trousseau de clefs (porte d'entrée, clef intérieure)
- Pour les gros dégâts (dépassant 300 €) : refacturation sur la base du coût réel de remise en état (y compris l'intervention du personnel et les frais de gestion).

- Article 3 : Précise que les pénalités feront l'objet d'un titre de recettes émis à l'encontre du locataire et seront payables auprès du Trésor Public.
- Article 4 : Dit que la recette en résultant sera portée au budget communal.

*Résultat de vote : 35 POUR*

## **VII - RECRUTEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU CATEGORIE ELITE DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'EMPLOI :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article unique : Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre le dispositif de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) relevant de l'article L. 221-7 du code du sport et à signer la convention afférente.

*Résultat de vote : 33 POUR et 2 Conseillers ne prennent pas part au vote*

## **VIII - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1<sup>er</sup> : Approuve les modifications suivantes :

### **CREATIONS**

#### Recrutement :

- 1 attaché
- 1 éducateur des activités physiques et sportives

#### Suite promotion interne :

- 1 chef de service de police municipale

### **SUPPRESSIONS**

#### Départs retraites :

- 1 agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 agent de maîtrise
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique

- Article 2 : Dit que pour ces modifications la dépense est prévue au budget, chapitre 012.

- Article 3 : Dit que Madame le Maire est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

*Résultat de vote : 35 POUR*

## **IX - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « DON DE JOURS DE REPOS » :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article unique : Approuve la mise en place du dispositif de don de jours de repos.

*Résultat de vote : 35 POUR*

## **X - DECISIONS DU MAIRE :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Madame le Maire au titre de la délégation qui lui a été accordée en application de la loi du 31 Décembre 1970 et de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décisions municipales relatives à l'acceptation d'indemnités proposées par l'assurance SMACL pour les sinistres suivants :

. dégradations de biens publics en date du 22/01/2019 pour un montant de	369,24 €
. dégradations des biens publics en date du 3/07/2018 pour un montant de	170,40 €

- Décision municipale relative à la mise à disposition du véhicule minibus du service Politique de la Ville Maison des Jeunes et des Parents - prêt gracieux à l'association Sucy Judo pour une compétition sportive à Saint Gratien du 22 au 24 mars 2019

- Décision municipale portant approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir entre la Ville de Sucy en Brie et l'association Trait d'Union et ses Parents du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 : une salle et un bureau situés 16/19 place de la Fraternité à Sucy en Brie

- Décision municipale portant approbation de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier autour de la communication et de la relation à l'autre entre la Ville de Sucy en Brie et le Cabinet IL Conseil représenté par Madame Isabelle LEVASSEUR, psychologue du travail pour l'animation d'un atelier le samedi 18 mai 2019 de 9 h 30 à 13 h à l'Espace Jean-Marie POIRIER
- Décision municipale portant approbation de la convention d'exposition entre la Ville de Sucy en Brie et Madame Carole MANARANCHE, artiste plasticienne - exposition intitulée « Toile Métis » qui se déroulera à l'Orangerie du Château du 30 Mars au 28 Avril 2019
- Décision municipale portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'exposition entre la Ville de Sucy et Madame Carole MANARANCHE, artiste plasticienne - exposition intitulée « Toile Métis » qui se déroulera à l'Orangerie du Château du 30 Mars au 28 Avril 2019 : annexe 1 de la convention précitée
- Décision municipale relative à l'attribution du marché d'acquisition d'un groupe électrogène et de sa benne de Transport lots 1 et 2 à l'entreprise SMILAIR MGW :
  - . pour le lot 1 : fourniture d'un groupe électrogène et fixation dans une benne de transport :
    - Achat : 23 845 € HT
    - Maintenance : 1 100 € HT par an (5 500 € HT sur 5 ans)
  - . pour le lot 2 : fourniture d'une benne de transport
    - Achat : 6 135 € HT
- Décisions municipales relatives à l'attribution de marchés :
  - . travaux d'enfouissement de réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public de la rue Molière à l'entreprise SATELEC pour un montant de 386 261,28 € TTC
  - . pour les prestations de maintenance des matériels de cuisine, des lave-linge et des sèche-linge de la Ville de Sucy en Brie à l'entreprise RAGUENEAU SAS pour une durée maximum de 4 ans de la manière suivante :
    - Lot 1 : maintenance des matériels de cuisine et adoucisseurs :
      - . Sans montant minimum
      - . Montant maximum annuel : 45 000 € HT
    - Lot 2 : Maintenance des lave-linge et sèche-linge :
      - . Sans montant minimum
      - . Montant maximum annuel : 10 000 € HT
- Décision municipale relative au marché M 2018-09 restructuration et équipement d'une piste d'athlétisme au sein du parc des sports de la Ville de Sucy en Brie : avenant n° 1 - lot 2 éclairage sportif confié à l'entreprise SATELEC portant le montant total du marché après adaptation des nouvelles prestations de 220 278,96 € TTC à 242 016,96 € TTC
- Décisions municipales relatives au marché M 2017-14 : travaux de construction d'une salle de restauration et d'une salle APPS au sein de l'école du Centre à Sucy en Brie :
  - Lot 05 : cloisons - doublage - faux plafonds : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire est la société SARL SORBAT 77 portant le montant du marché à 47 343,60 € TTC
  - Lot 01 : démolition - terrassement - fondation - gros œuvre : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire est la société SARL ENTREPRISE OLIVAL portant le montant du marché à 698 818,20 € TTC
  - Lot 12 : électricité : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire est la société TARDY portant le montant du marché à 122 823,60 € TTC
  - Lot 06 : menuiseries intérieures : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire du marché est la société SARL SORBAT portant le montant du marché à 39 374,40 € TTC
  - Lot 10 : chauffage – ventilation – climatisation : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire est la société TARDY portant le montant du marché à 208 433,29 € TTC
  - Lot 14 : aménagements extérieurs : signature de l'avenant n° 1 dont le titulaire est la société CULLIER portant le montant du marché à 79 732,13 €
- Décision municipale relative aux tarifs de la braderie des tout petits pour l'occupation d'un stand de 2 mètres lors de la manifestation « braderie des tout petits » comme suit :
  - 7 € par stand pour les sucyciens
  - 9 € par stand pour les non sucyciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Marie-Carole CIUNTU